

COMMUNE DE SAINT-SULPICE
Compte rendu du conseil municipal en séance ordinaire
du jeudi 25 avril 2024
20h30 – salle Gaston malique

date de la convocation : 18 avril 2024

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Maurice CHALIÉ, Eddy DAVID, Monique DELFOUR, , Catherine FOUINAT, Thibaut LAFON, Claudine LANDES, Claude PÉGOURIÉ, Jean-Michel PÉRIÉ, Bernard FAURE, Alain PLÉNACOSTE

excusés : Mr Gérard LOHÉZIC, Jean-Michel PÉRIÉ

Mme Claudine LANDES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR :

1. Choix des emprunts – durées – pour les travaux sur le bâtiment
2. Zone d'accélération de la production d'énergies - ZAER
3. Adressage : lancement de la consultation pour la fourniture des panneaux
4. Traitement des falaises – géomètre
5. Délégué à la commission voirie du Grand-Figeac
6. Forfait SACEM
7. Questions diverses

1. Choix des emprunts pour le bâtiment

L'impératif a, depuis le début, été de faire en sorte que le montant des remboursements ne soit pas supérieur à celui des loyers. Ceux-ci seraient de 1249 euros pour l'ensemble des appartements pour l'année 2024.

Après plusieurs rendez-vous avec la banque des territoires, quatre possibilités sont envisageables. Cependant, en regardant, plus précisément, il conviendrait de se concentrer sur deux des propositions :

Mairie + logements sur 30 ans = 1055 euros de remboursement mensuel

ou

Mairie 30 ans + logements 25 ans = 1099 euros de remboursement mensuel afin de laisser environ 200 euros mensuels disponibles (soit 2400 par an, pour réparations, entretien, vacance entre locataires).

Après discussion, le conseil municipal retient la proposition d'emprunt d'une durée de 30 ans pour la mairie et les logements.

Il est ensuite abordé la nécessité de souscrire un crédit relais (court terme/ligne de trésorerie) auprès du Crédit Agricole. Le montant doit encore être affiné : ce sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

2. Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER)

Il est tout d'abord procédé à la lecture du document envoyé par la DDT.

Suite à la réception de ce document, un mail a été envoyé aux habitants le 18 avril avec demande de réponse au 15 mai afin de connaître leur projets dans ce domaine. Les administrations souhaitent que soient ciblées en priorité les toitures des hangars agricoles et en aucune façon les terres agricoles ni les zones protégées Natura 2000.

Le Grand-Figeac donnera un avis de principe sur les projets communaux mais c'est la Préfecture qui validera ou pas les propositions.

Les hangars appartenant aux exploitations LAFON, PÉRIÉ et RAMES ont été évoqués par leurs propriétaires, Didier SIMON a fait part d'un projet pour lequel il lui a été demandé de préciser sur quelle parcelle il envisageait cette réalisation.

Les membres présents au conseil municipal décident qu'il conviendrait de s'en tenir aux toitures et aux petites installations ou projets associatifs,

3. Adressage

En raison de l'absence de Gérard Lohéziec, il est souhaitable de mettre un groupe de travail en œuvre afin de recenser les panneaux et plaques à installer et faire réaliser des devis.

Une commission est créée composée de Thibaut Lafon, Monique Delfour, eddy David et Catherine Fouinat.

Une réunion est fixée au mardi 30 avril 2024

4. Traitement des falaises

Une réunion s'est tenue sur site le 15 mars 2024.

Étaient présents : Séverine VELIEN et l'expert de son assurance

Maurice et Annie CHALIÉ et l'expert représentant leur assurance,

L'expert de l'assurance de la commune, Claudine LANDES, Thibault LAFON, Jean-Michel PÉRIÉ représentant la commune

Stéphane THUILLIER représentant le Grand Figeac.

Il est proposé la visite des terrains de Maurice Chalié surplombant la falaise. Aucune preuve que les pierres viennent de ces parcelles n'a pu être établie. Or, c'est à celui qui subit le dommage d'apporter les preuves de la cause du sinistre. Aussi c'est l'assurance de Mme Velien qui prendra en charge les réparations.

La présence des élus de la commune et de Stéphane Thuillier pour le Grand Figeac démontre l'implication de la commune dans ce dossier et la prise en considération du risque d'éboulement sur le territoire communal (ce qui, en cas de dommages, peut disculper la commune de ne pas avoir pris de mesures préventives et/ou curatives).

Afin d'avancer sur les responsabilités de chacun, il est envisagé un bornage des parcelles concernées. Un géomètre a été contacté afin d'obtenir un devis pour cette prestation.

Deux possibilités de répartition du coût sont évoquées, soit une répartition solidaire (10 propriétaires concernés, chacun paie 1/10ème des frais de bornage), ou de le faire à la proportionnelle (en fonction de la surface des parcelles).

Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire qui aura un mois pour décider de participer à ce bornage collectif.

Une non-réponse ou un refus peut entraîner une responsabilité pénale en cas de problème.

Par ailleurs, cette portion de rue contenant un bien sans maître en très mauvais état il conviendra de rédiger un arrêté de péril afin de mettre des grilles pour protéger la population, puis

entreprendre les démarches afin que la commune puisse en devenir propriétaire.

5. Délégué voirie

Thibault LAFON remplace Eddy DAVID au sein de la commission voirie du Grand-Figeac.

6. Forfait SACEM

La proposition de forfait annuel à coût réduit proposé aux communes est évoquée.

7. Question diverses

- Info réserve citoyenne : il s'agit d'un site national sur lequel les habitants décidant de consacrer du temps à la commune peuvent s'enregistrer

- une étude sur les chauve-souris présentes dans notre village sera effectuée par le parc naturel régional.

- remerciements :

à Maurice, Thibault, Marie et Eddy pour le nettoyage, la taille des arbres et tout l'entretien réalisés autour du bâtiment en travaux.

à Thibaut pour le nettoyage et le débroussaillage du chemin d'accès à la serre

à Maurice pour l'entretien effectué dans le village notamment l'école

- le 8 mai à 10h30, aura lieu la cérémonie de commémoration suivie d'un verre de l'amitié

La gerbe qui sera déposée au monument aux morts sera commandée et récupérée par Claudine Landes à Cajarc.

- Journée des agents du Grand Figeac : Thibaut est chargé de contacter Stéphane Thuillier pour les organiser.

- journée communale : elle est fixée au 15 juin.

- lecture est faite d'une lettre adressée au conseil municipal par Monsieur Pechmalbec et son épouse afin d'attirer l'attention sur l'entretien du chemin qui dessert la zone de baignade : ils signalent de la végétation s'agrippant et/ou poussant dans le muret et craignent pour sa solidité. Les élus de la commission voirie se déplaceront afin d'envisager ce qu'il y a lieu de faire.

- cinéma en plein air : la séance aura lieu le samedi 20 juillet, c'est le film Astérix et Obélix qui a été retenu. A cette occasion, il y sera proposé un repas partagé.

- Claudine LANDES indique qu'elle a acheté sur ses fonds personnels une nouvelle écharpe de maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

